

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances, du budget et
de la fonction publique

Papeete, le 10 JUIN 2021

N° 76-2021

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale de l'exercice 2020,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame et Monsieur les représentants Moihara TUPANA et Luc FAATAU

Document mis
en distribution
Le 10 JUIN 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3619/PR du 26 mai 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale de l'exercice 2020.

À la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte d'administratif.

Pour l'année 2020, les résultats de fonctionnement des comptes spéciaux s'établissent comme suit :

Compte spécial	Résultat de FCT cumulé au 01/01/2020	Résultat de FCT de l'exercice 2020	Besoin de financement de la section d'INV Exercice 2019	Résultat de FCT cumulé au 31/12/2020	Besoin de financement de la section d'INV Exercice 2020	Affectation au résultat de FCT reporté
	A	B	C	D	E	F
FRPH	1 522 477 754	1 450 925 954	-	2 973 403 708	-	2 973 403 708
FPPH	335 943 096	-194 636 524	-	141 306 572	-	141 306 572
FIPTH	316 459 113	-104 100 455	-	212 358 658	-	212 358 658
FADES	-	-	-	-	-	-
FDTC	195 302 683	18 710 351	110 000 000	104 013 034	83 044 361	20 968 673
FIGD	4 992 718 620	488 995 408	-	5 481 714 028	-	5 481 714 028
FELP	2 333 704 281	8 113 396 179	-	10 447 100 460	-	10 447 100 460
FPSS	282 722 616	365 805 797	-	648 528 413	49 967 950	598 560 463
TOTAL	9 979 328 163	10 139 096 710	110 000 000	20 008 424 873	133 012 311	19 875 412 562

(*) FCT = fonctionnement ; INV = investissement

Ces soldes sont affectés au résultat de fonctionnement reporté et pourront être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

Des inscriptions budgétaires concernant les réserves ayant été prévues au budget primitif 2021 et au collectif 1-2021, le solde disponible des comptes d'affectation spéciale s'établit désormais à :

Compte spécial	Affectation au résultat de FCT reporté	Prélèvement sur les réserves – BP 2021	Prélèvement sur les réserves – collectif 1-2021	Solde disponible
FRPH	2 973 403 708	1 105 000 000	–	1 868 403 708
FPPH	141 306 572	150 000 000	-10 000 000	1 306 572
FIPTH	212 358 658	68 000 000	–	144 358 658
FADES	–	–	–	–
FDTC	20 968 673	160 000 000	-140 000 000	968 673
FIGD	5 481 714 028	4 500 000 000	–	981 714 028
FELP	10 447 100 460	8 210 000 000	2 100 000 000	137 100 460
FPSS	598 560 463	16 000 000	–	582 560 463
TOTAL	19 875 412 562	14 209 000 000	1 950 000 000	3 716 412 562

*
* *

Examiné en commission le 10 juin 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement des comptes d'affectation spéciale de l'exercice 2020 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Moihara TUPANA

Luc FAATAU

FPPH

Article 2.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, soit *cent quarante et un millions trois cent six mille cinq cent soixante-douze francs pacifique (141 306 572 F CFP)*, est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FIPTH

Article 3.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, soit *deux cent douze millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-huit francs pacifique (212 358 658 F CFP)*, est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FADES

Article 4.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds pour l'amortissement du déficit social s'établit à *zéro franc pacifique*, par conséquent il n'est prévu aucune affectation.

FDTC

Article 5.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds pour le développement du tourisme de croisière, soit *cent quatre millions treize mille trente-quatre francs pacifique (104 013 034 F CFP)*, se décompose comme suit :

1 - Résultat de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2020	:	18 710 351 F CFP
- Résultat antérieur reporté (<i>cf. délibération n° 2020-24 APF du 18 juin 2020</i>)	:	85 302 683 F CFP
<i>(après couverture du besoin de financement de la section d'investissement)</i>		

Résultat de fonctionnement cumulé 104 013 034 F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *quatre-vingt-trois millions quarante-quatre mille trois cent soixante et un francs pacifique (83 044 361 F CFP)*, déterminé comme suit :

2 - Solde d'investissement

- Solde de l'exercice 2020	:	78 097 930 F CFP
- Soldes antérieurs reportés	:	237 433 185 F CFP
- Reste à réaliser	:	<u>83 044 361 F CFP</u>

Solde cumulé 398 575 476 F CFP

L'excédent de la section de fonctionnement est ainsi ramené à *vingt millions neuf cent soixante-huit mille six cent soixante-treize francs pacifique (20 968 673 F CFP)*. Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FIGD

Article 6.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds de l'investissement et de garantie de la dette, soit *cinq milliards quatre cent quatre-vingt-un millions sept cent quatorze mille vingt-huit francs pacifique (5 481 714 028 F CFP)* est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FELP

Article 7.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, soit *dix milliards quatre cent quarante-sept millions cent mille quatre cent soixante francs pacifique (10 447 100 460 F CFP)* est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

FPSS

Article 8.- Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 de la section de fonctionnement du fonds de prévention sanitaire et sociale s'élève à *six cent quarante-huit millions cinq cent vingt-huit mille quatre cent treize francs pacifique (648 528 413 F CFP)*.

1 - Résultat de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2020	:	365 805 797 F CFP
- Résultat antérieur reporté (<i>cf. délibération n° 2020-24 APF du 18 juin 2020</i>) (<i>après couverture du besoin de financement de la section d'investissement</i>)	:	282 722 616 F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé		<u>648 528 413 F CFP</u>

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *quarante-neuf millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent cinquante francs pacifique (49 967 950 F CFP)*, déterminé comme suit :

2 - Solde d'investissement

- Solde de l'exercice 2020	:	-5 327 048 F CFP
- Soldes antérieurs reportés	:	0 F CFP
- Reste à réaliser	:	<u>49 967 950 F CFP</u>
Solde cumulé		<u>44 640 902 F CFP</u>

L'excédent de la section de fonctionnement est ainsi ramené à *cinq cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent soixante mille quatre cent soixante-trois francs pacifique (598 560 463 F CFP)*. Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté.

Article 9.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG